



D.2023.10.02.1.5

**Extrait du registre des délibérations du Syndicat mixte d'études
pour entreprendre et mettre en œuvre le schéma de cohérence territoriale
de la grande agglomération toulousaine**

Séance du 2 octobre 2023

1 – PILOTAGE DE LA COLLECTIVITE

1.5 : SIGNATURE DU PACTE GAGNANT-GAGNANT – PLACE AEROPORTUAIRE DE TOULOUSE-BLAGNAC

L'an deux mille vingt-trois, le deux octobre deux mille vingt-trois à seize heures, s'est réuni, sous la présidence de Madame Annette LAIGNEAU, Présidente, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse, après une deuxième convocation en date du vingt-six septembre deux mille vingt-trois, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du vingt-cinq septembre deux mille vingt-trois.

Délégués présents :

TOULOUSE METROPOLE	
GASC Jean-Pierre	LAIGNEAU Annette
LE MURETAIN AGGLO	
BERGIA Jean-Marc DESCHAMPS Gilbert	SUTRA Jean-François
SICOVAL	
OBERTI Jacques	
GRAND OUEST TOULOUSAIN	
GUYOT Philippe	ALEGRE Raymond
COTEAUX BELLEVUE	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

DELSOL Alain, représenté par M. DESCHAMPS
 FOUCHIER Dominique, représenté par Mme LAIGNEAU
 NOUVEL Honoré, représenté par M. ALEGRE
 SUAUD Thierry, représenté par M. BERGIA
 URSULE Béatrice, représentée par M. GASC

Délégués titulaires excusés

ALENÇON Alain
ANDRE Christian
ANDRE Gérard
ARSAC Olivier
BARRAQUÉ-CIINO Véronique
BEUILLÉ Michel
BEZERRA Gil
BOLZAN Jean-Jacques
CARLES Joseph
CARLIER David-Olivier
CASTERA Didier
CHOLLET François
COGNARD Gaëtan
COLL Jean-Louis
DELPECH Patrick
DOITTAU Véronique
DUHAMEL Thierry
ESPIC Bruno
ESQUERRE Diane

FAURE Dominique
FERNANDEZ Marc
FERRER Isabelle
FOUCHOU-LAPEYRADE Jean-
Pierre
FOURCASSIER Thierry
GRIMAUD Robert
KARMANN Thomas
LAGARDE Dominique
LATTARD Pierre
MANDEMENT André
MARTY Souhayla
MEDINA Robert
MOGICATO Bruno
MOUDENC Jean-Luc
PERE Marc
PLANTADE Philippe
PORTARRIEU Jean-François
RODRIGUES Patrice

ROUGÉ Michel
RUSO Ida
SANGAY Dominique
SEBI Jacques
SEGERIC Jacques
SERP Bertrand
SÉVERAC Philippe
SIMON Michel
SOURZAC Jean-Gervais
SUSIGAN Alain
TERRAIL-NOVES Vincent
TOPPAN Alain
TOUNTEVICH Christophe
TOUZET Sophie
TRAVAL-MICHELET Karine
VAILLANT Romain
ZANATTA Thierry

Délégués suppléants excusés

ARDERIU François
BAUDEAU Fabrice
CARDEILHAC-PUGENS Etienne
CARRAL Alain

ESPIC Xavier
LAY Sophie
MILHAU Claude
NORMAND Xavier

ROUSSEL Jean-François
TAUZIN Christian
TRONCO Jean-Luc

Nombre de délégués

En exercice : 67

Présents : 8

Votants : 13

Abstention : 2

Contre : 0

Pour : 11



1/ Contexte

La zone aéroportuaire relève des enjeux d'aménagement durable devant intégrer les préoccupations du moment : environnement et qualité du cadre de vie, emploi, développement industriel et mutations économiques, usage du foncier, mobilités, habitat.

A ce titre et dans cette perspective, une démarche participative de co-construction du devenir de la plateforme aéroportuaire a été mise en place et animée par l'Etat avec l'ensemble des parties prenantes : l'Atelier des territoires – Place aéroportuaire de Toulouse-Blagnac.

L'objectif est de construire « un futur désirable » pour ce territoire d'importance, berceau de l'aviation civile mondiale et porteur du rayonnement de l'aire d'attractivité de Toulouse, qui se traduira par un pacte de coopération et la mise en œuvre d'actions opérationnelles.

La gouvernance s'articule autour de 4 groupes :

- Un COPIL : Préfet, Région, Département, Toulouse Métropole.
- Un COMOP : COPIL + CA du Sicoval, CA des Hauts-Tolosan, Cornebarrieu, Blagnac, DDT31, Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable.
- Un G40 : COPIL + COMOP + différents services de l'Etat en charge de l'environnement, de l'emploi et de l'Aviation Civile + 16 communes situées dans le PEB de l'aéroport + CODEV, CESER, AUAT, CCI, CRCI, CMA, Chambre d'agriculture, Tisséo, Airbus, ATB, Pôle de compétitivité Aerospace Valley, MEDEF, CGPME, FO, CFE-CGC + structures associatives de quartiers et d'environnement.
- Un G100 pour maintenir informé un plus large panel d'acteurs impliqué dont le SMEAT.

Plusieurs sessions de travail se sont déroulées :

- Mars 2022 : partage du diagnostic, visites de terrain, ateliers.
- Juin 2022 : objectifs, ambitions et traduction en mode opérationnel.
- Décembre 2022 : engagement et pilotage.

2/ Ambitions et objectifs

Trois ambitions et 12 objectifs résultent des ateliers :

Ambition 1 : faire de la place aéroportuaire un territoire d'innovation environnementale :

- Objectif 1 : préserver la santé des habitants en réduisant les nuisances nocturnes liées au trafic aérien.
- Objectif 2 : poursuivre les actions en faveur d'une industrie bas carbone.
- Objectif 3 : améliorer la qualité de vie des habitants en travaillant sur l'habitat et les mobilités.
- Objectif 4 : disposer d'une perspective de développement pour les aéroports de l'agglomération toulousaine.

Ambition 2 : intégrer les plateformes aéroportuaire et aéronautique dans les territoires voisins :

- Objectif 1 : intégrer une vision partagée sur les besoins fonciers des collectivités au regard des contraintes réglementaires.
- Objectif 2 : inscrire durablement l'aéroport dans le territoire en articulant les utilisations du sol et de l'air.
- Objectif 3 : traiter les interfaces de proximité entre les plateformes et les territoires voisins.
- Objectif 4 : favoriser l'agriculture et/ou les espaces naturels à proximité des plateformes (trames vertes et bleues).

Ambition 3 : encourager le développement économique durable du territoire :

- Objectif 1 : valoriser le secteur de l'aéronautique et conforter le tissu de la sous-traitance.
- Objectif 2 : favoriser les synergies entre aéronautique et secteurs d'excellence du territoire.
- Objectif 3 : aménager le territoire en articulant les besoins économiques de la zone aéroportuaire et les besoins résidentiels.
- Objectif 4 : anticiper les mutations économiques et promouvoir la formation aux métiers de la transition écologique et économique.

Plusieurs sujets clivants nécessitent encore un traitement de fond :

- Les vols commerciaux de nuit.
- Les modalités d'accès à la zone aéroportuaire et aéronautique.
- Le développement urbain dans la zone du PEB.
- La consommation foncière.

Ces ambitions et objectifs se traduisent en termes d'engagement par 7 chantiers :

- Aménagement des territoires.
- Inter-territorialité.
- Mobilités infrastructures.
- Economie-emploi-formation.
- Santé, pollution, qualité de vie.
- Données.
- Gouvernance.

3/ Les engagements concernant plus spécifiquement les syndicats de SCoT

Au regard de la compétence d'un syndicat en charge du SCoT et de la portée d'un SCoT, le SMEAT est identifié en qualité d'acteur pour participer aux chantiers suivants :

Aménagement des territoires :

- o Conforter la stratégie d'aménagement de la zone aéroportuaire et de la filière aéronautique, en intégrant une prospective sur les mutations économiques.
- o Contribuer à l'aménagement durable de la zone aéroportuaire, en intégrant une approche de desserrement économique.
- o Veiller à l'articulation entre les documents de planification et l'aménagement d'ensemble de la zone aéroportuaire.
- o Orienter le développement économique vers la zone C du PEB.
- o Adapter le rythme d'ouverture à l'urbanisation selon les consommations passées et le ZAN, densifier la construction de logements dans les communes disposant de foncier et hors zone C, dans une logique d'action inter-EPCI.
- o Utiliser les zones C et D pour des fonctions agricoles et espaces naturels.
- o Favoriser une stratégie de mobilisation des zones économiques existantes.

Mobilités infrastructures :

- o Assurer l'articulation des mobilités et du développement urbain, en insistant sur les zones non couvertes, et intégrer cette articulation aux documents d'urbanisme.
- o Assurer la complémentarité et la continuité des mobilités aux différentes échelles territoriales.
- o Faire évoluer l'offre de service ferroviaire, en connexion avec les autres modes de transport (PEM gare de Colomiers).

Economie-emploi-formation :

- Favoriser le desserrement économique et la requalification des zones économiques.
- Préserver les intérêts essentiels de la zone économique aéroportuaire et aéronautique en compatibilité avec la prise en compte des impacts sanitaires pour les populations riveraines.

Santé, pollution, qualité de vie :

- Prévenir de futures nuisances en évitant d'exposer de nouvelles populations.

Données :

- Réunir les données nécessaires au contrôle de la stabilité du nombre d'habitants en zone C du PEB.

Gouvernance :

- Travailler à la complémentarité des politiques publiques, au partage des stratégies entre territoire et à la promotion de l'interterritorialité (habitat, économie, emploi, aménagement, mobilité).
- S'appuyer sur l'InterSCoT.

4/ Suite des travaux

Le pacte gagnant-gagnant a été adressé aux parties prenantes par le Préfet, afin que les collectivités et autres acteurs concernés s'engagent dans la mise en œuvre opérationnelle des actions en 2024.

Le SMEAT étant concerné par plusieurs chantiers (aménagement des territoires, mobilités infrastructures, Economie-emploi-formation, santé – pollution – qualité de vie, données, gouvernance), il est proposé de signer ce pacte et de contribuer à la mise en œuvre du plan d'actions.

Le Comité Syndical

Entendu l'exposé de Madame la Présidente

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'engagement du SMEAT dans ce partenariat et dans la mise en œuvre du plan d'actions.

ARTICLE 2 : AUTORISE la Présidente à signer le pacte.

ARTICLE 3 : DIT que cette délibération sera transmise à :

- A Monsieur le Préfet en charge du dispositif.
- A Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La Présidente




Annette LAIGNEAU